Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212900476-20261112-074_2026-DE

MAIRIE
DE
LE DRENNEC
29860

Tél : 02.98.40.40.01
mairie@le-drennec.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2026
N° 08/2026

L'an deux mille vingt-six, le douze novembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Le Drennec se sont réunis, en séance publique, à la mairie, salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le quatre novembre deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux présents : 16
Nombre de votants : 18

Etaient présents : Jean-Christophe FERELLOC, Serge PELLEAU, Marie-Claude LE COQU, Jean-Luc RANNOU, Céline CAZO, Thierry BERGONZOLI, Bruno LE MEE, Cyril MALIN, Rachel MAISEL, Olivier LE LANN, Emmanuelle PATINEC, Jonathan BOULCH, Emmanuel MORVAN, Céline NICOLLE, Sonia PRONOST, Pauline FEREC.

Absents excusés : M. Julien GALÉA qui a donné procuration à Mme Céline CAZO. Mme Anne MASON qui a donné procuration à M. Olivier LE LANN.

Absente : Mme Maryvonne ROELLINGER.

Le conseil municipal a désigné, M. Cyril MALIN, conseiller municipal pour secrétaire.

La séance est levée à 22h01.

N° 074-2026 -Objet – Demande de subvention au titre de l'« appel à projet : Aide à la climatisation et à l'adaptation des bâtiments publics » du département du Finistère.

La commune de Le Drennec prévoit d'installer quatre climatiseurs : deux climatiseurs à l'école des Sources et deux climatiseurs à la Maison de l'Enfance afin d'améliorer le confort thermique pour les enfants, les personnels dans ces bâtiments. Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 2 580.00 € HT soit 3 096.00 € TTC.

Considérant que l'installation de climatiseurs permettra de d'améliorer le confort thermique des bâtiments pour les enfants, pour les personnels ;

Considérant que le projet comprend :
- l'installation (fourniture) de deux climatiseurs à l'école publique des Sources, située rue des Ecoles à Le Drennec ;
- l'installation (fourniture) de deux climatiseurs à la Maison de l'Enfance, située rue des Ecoles à Le Drennec ;
- la mise en service des installations sera effectuée par les services techniques de la commune.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212900476-20261112-074_2026-DE

Considérant que le coût prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :
Climatiseurs (fourniture) – école publique et Maison de l'Enfance 2 580.00 € HT

Total de l'opération 2 580.00 € HT

Considérant que la commune souhaite solliciter une subvention du Conseil Départemental du Finistère au titre de l'« Appel à projet : Aide à la climatisation et à l'adaptation des bâtiments publics », selon le plan de financement prévisionnel suivant :

FINANCEURS	**Dépense subventionnable Montant HT**	**Taux de financement sollicité**	**Montant de la subvention sollicitée**
Conseil Départemental du Finistère	2 580.00 €	50 %	1 290.00 €
TOTAL des aides publiques sollicitées			
Montant du reste à charge de la commune			1 290.00 €

Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal :
- d'approuver l'installation de quatre climatiseurs : deux à l'école publique des Sources et deux à la Maison de l'Enfance, pour un montant prévisionnel de 2 580.00€ HT, soit 3 096.00 € TTC.
- de solliciter auprès du Conseil Départemental du Finistère l'attribution d'une subvention au titre de l'« appel à projet : Aide à la climatisation et à l'adaptation des bâtiments publics » du département du Finistère, pour un montant prévisionnel de 1 290.00 € HT, correspondant à 50 % du montant éligible de l'opération.
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, étant précisé que le solde de l'opération sera financé par les crédits inscrits au budget communal et, le cas échéant, par les autres subventions obtenues.
- d'autoriser Monsieur le Maire : à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère, à signer tout document nécessaire à l'instruction de cette demande ;
- de solliciter toute autre aide financière susceptible d'être mobilisée pour cette opération et d'engager les dépenses correspondantes, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget communal.
- de préciser que la commune s'engage à réaliser l'opération conformément au projet présenté et à respecter les conditions fixées par le Département du Finistère en cas d'attribution de la subvention.

Avis du conseil municipal : accord à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre,
Le Drennec, le 12 novembre 2026
Le Maire,
Jean-Christophe FERELLOC.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat).